



Appui au projet de plage publique au bassin Louise





CONSEIL
DE QUARTIER

SAINT-ROCH

Québec, le 30 mars 2006

À qui de droit

Objet : Appui au projet de plage publique au bassin Louise

Madame, Monsieur,

Le 26 janvier 2006, des représentants de la Société des Gens de Baignade présentaient leur projet de plage publique au bassin Louise au conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch.

Dans le cadre de l'évaluation de cette proposition, le Conseil de quartier de Saint-Roch s'est appuyé sur la Charte de qualité de vie dans le quartier Saint-Roch qui stipule que « *Saint-Roch est un quartier unique dans la ville de Québec parce qu'il est : un quartier urbain central au coeur de la vie économique, sociale, artistique et culturelle de la ville de Québec; un quartier où la population se caractérise par sa mixité; un quartier qui témoigne quotidiennement de sa tradition d'accueil, et d'ouverture aux différences; notamment envers les plus défavorisés; un quartier où l'on retrouve une grande diversité d'activités économiques, institutionnelles, communautaires, sociales et culturelles... On doit développer une culture favorisant l'émergence de projets communautaires tels que la présence et le développement d'espaces verts, la plantation et l'entretien de fleurs et d'arbres qui sont vitaux pour la qualité de vie dans le quartier.* »

C'est pourquoi, le Conseil de quartier de Saint-Roch, suivant la charte de qualité de vie énoncée précédemment, ne peut qu'endosser le projet de la Société des Gens de Baignade. Le Conseil de quartier de Saint-Roch est conscient que le projet ne se déroulera pas sur son territoire. Toutefois, sa population pourra en bénéficier. Ce projet d'accès populaire à l'eau, en plein centre-ville, en est un des plus rassembleurs pour celles et ceux qui ont à coeur la qualité de vie des enfants, des citoyennes, et des citoyens de tous les quartiers centraux. De plus, ce projet décuplera l'usage du bassin Louise tout en valorisant la marina en y ajoutant un grand parc plage public, ouvert aux plaisanciers, comme à l'ensemble de la population. Le caractère absolument central de ce plan d'eau, accessible de toutes parts, constitue le principal facteur de rentabilité économique, sociale, touristique d'un tel équipement aquatique au coeur de la Capitale. L'accès à l'eau devra rester gratuit.

Ainsi pour toutes ces raisons, le Conseil de quartier de Saint-Roch appuie vigoureusement toutes les démarches effectuées par la Société de Gens de Baignade dans le but d'obtenir une plage publique autour du bassin Louise.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du Conseil
de quartier de Saint-Roch

Réjean Baronet



Arrondissement de La Cité
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Téléphone : (418) 641-6001
Télécopieur : (418) 641-6576

Déjà, au dix-neuvième siècle...

Blocage des accès au fleuve : pétition des magistrats du quartier Saint-Roch (1821)

« En novembre 1821, les habitants de Saint-Roch présentent une requête au Gouverneur. Elle porte qu'autrefois la grève, de la rue Sault-au-Matelot jusqu'à la rue Saint-Roch, était libre, de sorte qu'on pouvait l'atteindre par plusieurs rues et qu'on y pouvait décharger bois de chauffage, pierre et autres marchandises lourdes. La partie de cette grève appelée la Canoterie s'est peu à peu couverte de quais, de hangars et de magasins, jusqu'au niveau des hautes marées et il est devenu impossible de l'utiliser, sauf au pied même de la côte de la Canoterie, où il reste un espace trop étroit d'ailleurs pour la commodité du public.

Depuis 1808, la grève, dans la partie située près de la rue Saint-Roch, a été concédée à des particuliers par la Couronne. Les Magistrats [*de Saint-Roch*] déplorent que des lieux publics soient accaparés au profit de particuliers et prient le Gouverneur de mettre fin à ces empiétements pour que le public puisse conserver à son usage le peu d'espace de grève encore libre.

En se reportant au plan Bennett de la ville de Québec, gravé en 1822, on voit que toutes les grèves, à partir de l'embouchure de la rivière Saint-Charles vers le sud et l'ouest jusqu'au Cap Diamant, sont bâties de quais, sauf à quelques endroits. »

Antonio Drolet, historien, *La Ville de Québec - 1759 - 1833*